

Nouvelle tarification Ile-de-France Mobilités (IDFM)

CONSEQUENCES SUR LES FACILITES DE CIRCULATION JANVIER 2025

A partir du 01 janvier 2025, l'autorité organisatrice de la mobilité pour la région Ile-de-France (Ile-de-France Mobilités - IDFM) modifie totalement les coûts des trajets occasionnels, avec mise en place de seulement deux types de billet, quelle que soit la destination :

- Prendre le bus ou le tramway : Un billet à un tarif unique à 2 € ;
- Prendre le train, le RER ou le métro : Un billet à tarif unique à 2,50 €.

Les billets banlieue mixtes SNCF/RATP, c'est fini !

Cette évolution de tarification imposée par IDFM conduit la SNCF à adapter la tarification dont bénéficient aujourd'hui les porteurs de Facilités de Circulation (FC).

Conséquences pour les porteurs de FC, lors des déplacements par Métro, Tram ou RER.

En 2025 et en début 2026 :

Pour les salariés et retraités :

- Sur les tronçons des lignes RER et TRAM-TRAIN exploitées uniquement par SNCF : Ils peuvent toujours voyager gratuitement avec leur pass Carnillon ;
- Dès lors qu'il y a une partie RATP sur leur trajet : ils doivent acheter un billet Ticket Métro-Train-RER (TMT), au prix unique de 2,50 €, qui tient compte de la nouvelle tarification des FC en Ile de France.

Pour les ayants droit :

- Sur les tronçons des lignes RER et TRAM-TRAIN exploitées uniquement par SNCF : Soit une case voyage MFCD en cours de validité (+ contremarque), soit un billet à 75% de réduction (0,65 €) ;
- Dès lors qu'il y a une partie RATP sur leur trajet, les ayants droit doivent acheter un billet « TMT » au prix unique de 2,50 €.

Au cours de l'année 2026 :

Les titres magnétiques historiques (Contremarques, coupons magnétiques, ...) disparaîtront progressivement et seront remplacé par des titres « Billettiques » (cartes, téléphones, ...). IDFM pourra alors seul fixer le prix des titres vendus en billettique. SNCF RH informera les porteurs de FC sur les nouvelles conditions de passage à la billettique.

Comment obtenir un billet à 75 % de réduction (0,65 €) dans les gares IDF ?

- Aux guichets de vente : Les billets n'étant pas datés, les achats par avance sont possibles ;
- Information importante : L'achat en ligne (SNCF Connect, ...) ou sur automate **n'est pas possible**.

Qu'en est-il de l'usage de la contremarque en 2025 pour les ayants droit ?

Il n'y a pas de changement : De deux choses l'une :

- Pas de case voyage MFCD en cours de validité : L'achat d'un billet à 75 % de réduction (0,65 €) est indispensable ; le billet délivré permet l'ouverture des Contrôles Automatiques Banlieue (CAB).
- Case voyage MFCD en cours de validité : L'achat d'un billet n'est pas nécessaire, mais il faut une contremarque pour ouvrir les CAB.

Comment obtenir une contremarque en 2025 ?

- Aux guichets de vente des gares IDF, sur présentation d'un justificatif MFCD ;
- Sinon, demandez l'ouverture du CAB par l'intermédiaire des bornes d'appel.

Le rédacteur : Dominique Boucard

Pour mémoire (Source site SAR) : Les FC SNCF sont valables sur les seuls tronçons des lignes RER et TRAM-TRAIN exploitées par SNCF, soit :

- RER Ligne A : de Nanterre Préfecture à Poissy ou Cergy le Haut ;
- RER Ligne B : de Paris Nord à Aéroport Charles de Gaulle ou Mitry-Claye ;
- RER Ligne C et E : SNCF en totalité ;
- RER Ligne D : SNCF en totalité sauf entre Paris-Nord et Paris Gare de Lyon ;
- TRAM-TRAIN T4, T11, T12 et T13.